

CONSULTATION DES PAYS FRANCOPHONES SUR LE PROJET BEPS

Atelier technique conjoint OCDE/CREDAF (Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales)

LIBREVILLE – GABON, 27 février 2015

Dans le prolongement de la consultation sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) pour les pays du réseau francophone du CREDAF qui s'est tenue à Paris le 25 mars 2014, un atelier technique a été organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE le 27 février 2015 à Libreville (Gabon).

Cet atelier s'inscrit dans le cadre d'un engagement approfondi des pays en développement et a porté sur certaines des priorités qu'ils ont identifiées. Il a eu pour principal objectif d'offrir aux agents et aux cadres des administrations fiscales des pays du réseau la possibilité d'exposer leurs points de vue et leurs expériences sur les questions soulevées par le projet BEPS, et d'être associés au développement des « boîtes à outils » destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures qui seront arrêtées au terme du projet BEPS.

M. N'CHO Claver N'Cho, représentant de M. Pascal ABINAN, directeur général des impôts de la Côte d'Ivoire, Président du CREDAF et M. Claude MOMBO, Directeur général adjoint des Impôts du Gabon, pays d'accueil, représentant le directeur général M. Joël OGOUMA, empêché, ont ouvert la réunion. Celle-ci a été co-présidée par M. Claude MOMBO et M. Dieudonné LOKADI MOGA, Directeur général des Impôts de la République Démocratique du Congo. Ils ont préparé et partagé ce résumé informel des discussions de la réunion avec les participants.

Au cours de la première session de l'atelier, des représentants de la société civile (entreprises, associations, etc.) et d'autres organisations intergouvernementales ont également été invités à présenter leurs points de vue.

La réunion

La réunion a rassemblé près de 40 participants représentant 13 administrations fiscales, des organisations intergouvernementales, mondiales et régionales – le Fonds monétaire international (FMI), la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) – ainsi que des représentants du secteur privé gabonais ou sous-régional (organisation patronale, avocats, comptables).

À mi-parcours, le projet BEPS s'efforce de mieux structurer le dialogue engagé avec les pays en développement afin d'approfondir et d'institutionnaliser la coopération sur les sujets techniques pertinents et prioritaires pour ces pays. Cette coopération vise à tirer profit de la richesse de l'expérience pratique des pays en développement, et à planifier d'un commun accord les mécanismes qui faciliteront la mise en œuvre des mesures de lutte contre le phénomène BEPS.

La réunion a permis de fournir un aperçu du projet BEPS (sur les livrables 2014 et 2015) ainsi que sur l'intensification de la coopération avec les pays en développement, sous l'angle particulier des actions identifiées comme pertinentes par les pays du CREDAF et par le rapport du Groupe de travail du G20 pour le développement (2014) sur l'impact du projet BEPS dans les pays à faibles revenus.

Les pratiques d'érosion de la base d'imposition privent les Etats de ressources fiscales, faussent les règles de la concurrence et sont la cause d'une injustice économique. Les pays en développement ont un intérêt particulier à combattre ces pratiques, notamment pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide au développement.

Les principaux messages des participants

Sans rester dans une position d'attente, les pays de l'espace francophone présents se félicitent que le projet BEPS leur offre l'occasion d'entreprendre ou d'approfondir des réformes majeures et courageuses pour enrayer les pratiques de BEPS, ainsi que de participer pleinement à l'élaboration des nouveaux standards fiscaux qui vont régir les échanges internationaux de demain. Les pays présents déclarent souhaiter mettre en œuvre le plan d'action BEPS, notamment en intégrant les différents résultats du projet dans leurs législations nationale et communautaire. Ils souhaitent participer de façon constructive aux processus d'élaboration des normes internationales et de déclinaison d'un plan d'action concret prenant en compte leurs réalités. Ils soulignent qu'au-delà des questions techniques soulevées par le projet BEPS, il apparaît nécessaire de sensibiliser :

- les dirigeants politiques au-delà des administrations fiscales ;
- la « société civile » représentant les citoyens et les entreprises ;
- les zones économiques sous-régionales à compétences fiscales (UEMOA, CEMAC, CEDEAO, etc.).

Au cours des discussions, certaines problématiques techniques relatives à l'érosion de la base d'imposition ont été identifiées comme prioritaires par les pays francophones présents :

- un rééquilibrage entre fiscalité et investissement, y compris en impliquant les instances internationales d'arbitrage, afin de faire cesser la concurrence déloyale entre les Etats *via* des incitations fiscales catégorielles ou individuelles (par exemple, les conventions d'établissement) ;
- la réglementation des transferts indirects d'actifs situés dans les pays en développement ;
- les paiements intra-groupe sous forme de redevances, de rémunérations de prestations de service, d'intérêts ;
- l'évitement du statut d'établissement stable par la fragmentation fonctionnelle ou temporelle de l'activité de l'entreprise étrangère ;
- le chalandage fiscal et l'abus des traités. Les pays émettent le souhait de pouvoir remettre en cause des clauses conventionnelles bilatérales (parfois très ancienne) qui accordent des avantages qui ne sont plus justifiés. Ils se félicitent de la mise en place d'une convention multilatérale (action 15) qui leur facilitera la mise en œuvre des recommandations BEPS ;
- les transactions transfrontalières sur les produits de base et les minéraux (action 10).

Afin d'accroître la sécurité juridique, les représentants des entreprises insistent sur la nécessité de disposer d'un cadre juridique national et communautaire, réglementaire et doctrinal, conforme aux principes internationaux, entre autres en matière de prix de transfert (intégrant par exemple les accords préalables de prix et les obligations de documentation).

Le CREDAF propose de créer en son sein un groupe de travail technique BEPS associant les organisations régionales telles que l'UEMOA et la CEMAC, l'OIF et d'autres organisations intergouvernementales, des experts de la société civile ainsi que les membres du CREDAF volontaires, notamment les pays siégeant au Comité des affaires fiscales OCDE/BEPS en tant qu'invité (Maroc, Sénégal, Tunisie). Le CREDAF propose également d'animer un réseau de référents par pays sur le projet BEPS. Ce groupe et ce réseau permettront d'aborder les prochaines étapes de cet engagement approfondi, en se concentrant sur les travaux à venir (mécanismes d'intégration dans les travaux BEPS du point de vue des pays de la région, élaboration des « boîtes à outils ») et le développement de l'instrument multilatéral prévu dans le cadre de l'Action 15 du Plan d'action BEPS.

Les discussions techniques sur les défis BEPS particulièrement pertinents pour les pays francophones

Parmi les pratiques BEPS identifiées comme pertinentes pour les pays francophones présents, les points sur lesquels se sont concentrées les discussions techniques sont les suivants.

La déclaration pays-par-pays (action 13)

Les pays ont fait part de leur crainte de voir certaines entreprises multinationales opérant dans le secteur de l'industrie extractive exclues du champ d'application de la déclaration pays-par-pays du fait du critère du chiffre d'affaires.

Ils ont salué l'initiative des pays associés au projet BEPS de réviser le standard de la documentation prix de transfert en 2020.

Par ailleurs, ils souhaitent être associés au développement de la boîte à outils sur les obligations relatives à la documentation des prix de transfert, afin de bénéficier d'outils adéquats qui leur permettront de légiférer en la matière, notamment de prévoir un régime de sanction suffisamment dissuasif.

L'accès difficile à des comparables pertinents pour mettre en œuvre le principe de pleine concurrence

Les pays francophones souhaitent que leur soit étendu le programme d'assistance technique du Groupe de réflexion fiscalité et développement et que soit amélioré l'accès aux bases de données de comparables, y compris par la création d'une base de données publiques. Les pays soulignent la nécessité que l'ensemble des instruments proposés dans le cadre des boîtes à outils le soient en français (documents, assistance technique, etc.).

Les incitations fiscales

Les pays regrettent une absence de base de données permettant d'échanger des informations sur les différents régimes fiscaux en place dans les Etats, et de procéder à des évaluations au moment de prendre des décisions de politique fiscale. Ils souhaitent que les administrations fiscales soient accompagnés pour procéder à une revue quantitative et qualitative (coût/efficacité) des dépenses fiscales. Le FMI, le CREDAF, l'OCDE et l'OIF sont prêts à répondre à ces attentes pour éviter la renonciation inutile à des ressources budgétaires : principes directeurs, guide méthodologique, instructions, etc.

Les prochaines étapes : renforcer l'engagement des économies partenaires dans le projet BEPS et les travaux connexes

Les participants ont salué l'initiative du Groupe de travail du G20 sur le développement d'inviter l'OCDE, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et des Nations Unies à collaborer sur l'engagement des économies partenaires notamment par le développement de « boîtes à outils ».

Les participants francophones se sont déclarés prêts à renforcer leur engagement dans le projet BEPS et les travaux connexes à travers les actions suivantes :

- participer aux consultations publiques sur les livrables 2015 du projet BEPS ;
- participer aux Forums mondiaux de l'OCDE sur les prix de transfert et sur les conventions fiscales , au Comité des affaires fiscales et à ses organes subsidiaires (groupes de travail) et au Groupe de réflexion fiscalité et développement ;
- s'engager avec les organisations telles que le CREDAF, l'OIF, l'UEMOA ou la CEMAC, à constituer un groupe de travail pour continuer à se réunir, dans le cadre d'une participation approfondie aux travaux portant sur le BEPS
- participer aux sessions de formation proposées dans le cadre du programme Relations internationales de l'OCDE organisées conjointement avec le CREDAF, afin d'assurer un renforcement des capacités administratives pour lutter contre le phénomène BEPS ;
- utiliser le réseau francophone afin de participer aux prochains ateliers techniques sur le BEPS et ainsi partager des expériences et des propositions utiles à l'avancement des travaux sur le BEPS ;
- apporter des contributions et des éclairages pour enrichir les « boîtes à outils » visant à renforcer la capacité des administrations fiscales à adopter et à mettre en œuvre de manière effective les nouvelles mesures BEPS.

Les prochaines étapes pour intégrer les perspectives des pays francophones dans les travaux techniques sur le BEPS sont les suivantes :

- 1) les réunions du Forum mondial sur les prix de transfert et du Groupe de travail fiscalité et développement qui se tiendront à Paris du 16 au 18 mars 2015, et
- 2) la participation directe de certains pays francophones au Comité des affaires fiscales et ses organes subsidiaires.

Les résultats de cette réunion du réseau francophone alimenteront également le développement des « boîtes à outils » dans le cadre de la phase de mise en œuvre des solutions pour lutter contre le phénomène BEPS. Une nouvelle réunion du réseau aura lieu au cours de l'automne 2015 afin de faire un point d'étape sur les travaux relatifs au BEPS, l'élaboration des « boîtes à outils » et les autres questions relatives à la mise en œuvre des mesures arrêtées dans le cadre du projet BEPS.